

Les Echos de SAINT-HOSTIEN



MAI 2018

Edito

Avec mon Conseil Municipal, j'ai fait le choix d'inscrire Saint-Hostien dans une dynamique de transformation et de développement.

En effet, l'arrivée en 2020 des travaux de la déviation de la N88 nous permettra de nous réapproprier notre cœur de village. Pour préparer au mieux cette transformation, il devenait urgent de repenser l'aménagement global du centre bourg au travers de son utilisation.

J'ai conscience que les travaux engagés peuvent nuire au confort des habitants les plus proches, cependant d'ici 2020 j'espère que l'ensemble de notre place et de notre mairie sera réhabilité. Ces désagréments sont néanmoins nécessaires pour rendre accueillant notre village.

Les incertitudes qui pèsent autour du financement sur le long terme de nos communes ne doivent pas être une excuse pour ne rien faire et à l'inverse, il m'a toujours semblé nécessaire d'agir plus que d'attendre dans ce type de situation. La vente du bâtiment de la mairie nous garantit un confort financier et la perte de certaines dotations d'état n'impacteront pas les taux communaux des impôts locaux. Les investissements nécessaires dans l'éclairage public permettront à terme de réaliser des économies substantielles en matière de consommation énergétique.

Cette année nous continuerons d'investir dans la voirie, dans notre école mais aussi dans nos assemblées et fours. Des demandes de subvention auprès des services de l'état ainsi qu'auprès du conseil départemental ont été effectuées.

Enfin, je tiens à remercier Maria Chazalet et Michel Courtuat pour leur engagement toute ces années au sein de notre commune. Je leur souhaite à tous les deux de bien profiter d'une retraite bien méritée.

Services

Photocopie : 0.20 €

Taxi : 45 €

Droit de place :

7 € jusqu'à 3m par 1/2 j

14 € au-delà de 3m par 1/2 j

80 € à l'année

Ramassage des encombrants

7 € jusqu'à 0,5 m³

15 € de 0,5 m³ à 1m³

30 € de 1 m³ à 2 m³

Cantine scolaire rentrée 2018-2019

2,70 € élèves

6 € Adultes

2,70 € Personnel de cantine

Tarifs Salle

Location aux particuliers de la commune :

120 e salle du Haut*

50 e salle du Bas*

Location aux particuliers extérieurs à la commune :

220 e salle du Haut*

60 e salle du Bas*

Manifestations des associations du village : gratuit

Caution ménage 100 €

Forfait ménage 60 €

Caution 500 € par salle

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

-  21 Janvier : Camille ROUDON de Romain ROUDON et de Murielle JOURDAN, Le Rouchas
-  3 Mai : Léna PIZAY de Mickaël PIZAY et de Cindy SEYTRE, Le Bourg
-  21 Mai : Xavier ETIENNE-AUGUSTIN de Bruno, Michel, Marcel ETIENNE-AUGUSTIN et de Orane, Jacqueline, Gervaise LELEUX, Le Bourg
-  1 Juin : Malo, Camille METRAT de Bastien METRAT et de Raphaëlle PEYRET, La Genebrade
-  3 Juin : Jade BOUCHET de François BOUCHET et de Magali BADIOU, La Freydeyre
-  9 Août : Louca, Firmin, Jean-Pierre MONTAGNON de Jérémie MONTAGNON et de Edith SIMOND, La Pénide
-  20 Octobre : Marius, Ambre, Marcel PANGAUD de Olivier PANGAUD et de Caroline BATAILLE, Les Vignes-Rabeyrines

MARIAGES : 3

- 11 Février : Entre Claude Emmanuel PELLEQUER et Isabelle, Michele KROTENBERG, Les Chazes
- 08 Juillet : Entre Thierry, Jean-Claude RICHERD et Carole, Yvette CHAUSSINAND, La Freydeyre
- 29 Juillet : Entre David, Yannick, Raymond BADIER et Emilie, Monique, Georgette, Marie BOUETE, Les Garnasses

DECES : 1

- 19 Novembre : Robert, Joseph, Louis, Emmanuel SIMOND, La Pénide

PACS : 2

- 26 Décembre : entre Noémie, Nadine, Christiane CELLE et Albin, Jules SANSANO, Les Cotes
- 26 Décembre : entre Anthony FERRET et Gaëlle, Sophie ANTHUS, Louspis

BAPTEME REPUBLICAIN : 1

- 30 Septembre : Léna PIZAY de Mickaël PIZAY et de Cindy SEYTRE, Le Bourg

Projet de l'Éclairage publique

Le Conseil Municipal, devant l'obsolescence de certaines technologies de la commune et l'impossibilité de changer les ampoules défectueuses, a décidé de renouveler l'ensemble du parc d'éclairage communal pour une technologie LED plus économe en énergie.

Nos choix en matière de renouvellement de l'éclairage public ont été guidés par notre engagement auprès de l'ANPCEN (Association Nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne) avec qui la commune avait signé une charte environnementale depuis déjà quelques années. Cette organisation a une action de sensibilisation et de conseil face aux impacts négatifs sur la biodiversité, le sommeil ou la santé des éclairages nocturnes trop étendus.

Aussi nous avons pu participer au concours 2017 des "Villes et villages étoilés", en leur soumettant notre projet pour 2018 : les résultats viennent de tomber et nous avons la satisfaction d'obtenir **une Labellisation et 3 étoiles !**

Nous fixerons dans les prochains mois une date pour la réception officielle de ce prix avec le délégué de l'ANPCEN, Mr A. Mourlevat, et bien sûr vous y serez les bienvenus.

Concernant le coût global du projet, il s'élève à 81811 €. Deux modalités de financement sont envisagées et dépendent de la disponibilité des fonds LEADER. Les réponses pour les disponibilités du fond seront connues en fin d'année 2018 soit après le début des travaux d'éclairage.

- LEADER 20% 16338€
- Syndicat d'Énergie 36010€
- Commune 29463 €

L'éclairage de Saint-Hostien en chiffres

146 foyers sur la commune :

- 135 foyers sont changés pour ce projet
- 11 foyers seront changés dans l'enfouissement des abords de l'Eglise

18 commandes d'éclairage sur la commune :

- 6 comptages (puissance supérieur à 0,6 kVA)
- 12 forfaits (puissance inférieur à 0,6 kVA)

Les configurations des lanternes sur la RN88 sont :

- coucher soleil à 23h00 : 100%
- 23h00 à 6h00 : 25%
- 6h00 au lever jour : 100%

Les configurations des lanternes sur le reste de la commune (hors RN88) sont :

Du coucher du soleil à 23h00 : 100%

- 23h00 à 0h00 : 25%
- 0h00 à 5h00 : 0%
- 5h00 à 6h00 : 25%
- 6h00 au lever jour : 100%

La coupure de nuit et le changement des lanternes vous permettront de faire une économie de 6000 € / an.

En cas d'absence d'aide, la Commune répartira le financement de l'éclairage sur trois ans au lieu de deux.

L'état des lieux de l'éclairage public de Saint-Hostien s'est achevé au cours de l'année 2017.

- Rencontre avec les syndicats et contractualisation pour la mise à disposition d'un système de gestion numérique du parc lumineux (SIG) ainsi que d'un service d'accompagnement à la réalisation d'un état des lieux de la commune en matière d'éclairage.
- Réalisation d'une étude technique ainsi que d'une étude de coûts concernant les différentes technologies retenues
- Recensement des points lumineux
- Rencontres avec l'ANPCEN pour le dépôt d'une candidature de la commune au concours des villages étoilés.

Il a été recensé **146** points lumineux. Les travaux envisagés sont les suivants :



- Remplacement des lanternes vétustes par des lanternes Philips – DIGISTREET. La durée de vie de ces lanternes est estimée à 100000 heures.
- Rénovation des armoires d'éclairage public qui commandent l'allumage et l'extinction de l'éclairage.
- Pose d'un système Horopak qui commande l'allumage et l'extinction de l'éclairage pour les circuits sans comptage

Les économies liées au fonctionnement de l'éclairage public sont estimées à **6000 €** / an. Les travaux devraient débuter courant Mai.

Seul le village d'Ouspis ne sera pas concerné par ces travaux puisqu'il dépend du village de Saint-Etienne-Lardeyrol en matière d'éclairage.

Trois modalités d'extinction des points lumineux ont été définies pour la commune. La Partie N88 qui restera éclairée à faible intensité toute la nuit pour des raisons de sécurité des abords. La place du village bénéficiera d'un éclairage réduit à 25% le samedi soir de 23h00 à 06h00 pour permettre la bonne organisation des manifestations des différentes associations de Saint-Hostien. Le reste de la commune bénéficiera d'un abaissement de la luminosité de 100% entre 00h00 et 05h00.

Il sera naturellement possible de demander un éclairage exceptionnel selon les situations.

Avancée des travaux de la Mairie et de la Place

Concernant la mairie, les études préalables ont toutes été effectuées (thermique, amiante et sol) et pour l'instant Fabien Michel et ses équipes ont réalisés l'ensemble du gros œuvre. La société Pagès doit venir poser les huisseries extérieures. L'investissement global de la Mairie s'élève à 438 000 € financé grâce à la DETR à hauteur de 150 000 € et la région qui a injecté 150 000 € et 10 000 € de réserve parlementaire. Nous espérons une livraison de la nouvelle mairie en Septembre 2018.

Autre projet d'envergure, l'aménagement de la place est toujours à l'étude. Nous souhaitons que cette aménagement soit profitable à tous. La DETR (85 500 €), la Région (150 000€) ainsi que le Département et la Communauté d'Agglomération (100 000€) ont été très présents pour le financement de cette future place.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Terrassement de la voirie et drainage
- Remblaiement technique sous le village (enrochement et remblais)
- Enfouissement des réseaux de la partie communale et réservations
- Travaux de voirie (enrobés, béton désactivé, sable et bordures)
- Maçonnerie et bancs
- Ferronneries
- Barrières bois
- Jeux, sol souple et kiosque
- Espaces verts
- Gabions sous le monument aux morts
- Travaux de réfection du clocher
- Déplacement du monument aux morts
- Création d'un local devant la mairie

Une étude plus approfondie des évaluations tarifaires de la place va être engagée avec nos partenaires. Enfin un appel d'offre sera déclenché par la suite.

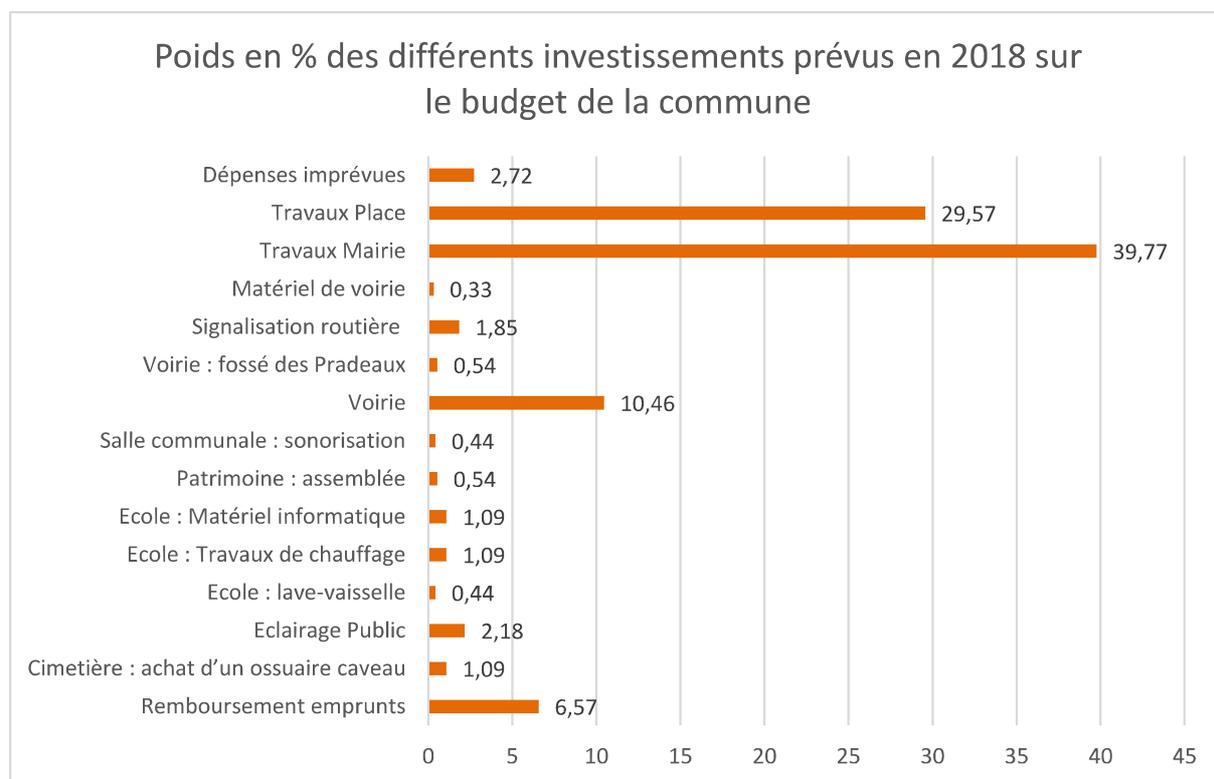
Comptes de la commune au 31 Décembre 2017

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

	Réalisé		Réalisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de personnel et frais assimilés	172 608,00 €	Impôts et taxes	305 074,62 €
Charges à caractère général	103 835,07 €	Dotations, subventions et participations	187 276,09 €
Autres charges de gestion courante	52 691,30 €	Atténuations de charges	58,07 €
Atténuation de produits	32 810,00 €	Autres produits de gestion courante	13 780,24 €
Charges financières	6 471,77 €	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 930,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Opérations d'ordre de transfert	36 622,10 €
Opérations d'ordre de transfert	157 173,42 €	Produits exceptionnels	136 224,14 €
Charges exceptionnelles	1 545,00 €		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €		
TOTAL DEPENSES	527 134,64 €	TOTAL RECETTES	711 965,26 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017			184 830,62 €

	Réalisé		Réalisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
		Subventions d'investissement reçues	83 900,00 €
Emprunts et dettes assimilés	53 724,31 €	Emprunt	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	184 626,19 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 622,10 €	Dépôts et cautionnements reçus	420,00 €
IMMO INCORPORELLES dont site internet	3 252,00 €	Produits de cessions	0,00 €
Subventions d'équipements versées (sur commande éclairage)	535,00 €	Virement de la section de fonctionnement	
IMMO CORPORELLES : broyeur d'accotement, débroussailleuse, ordinateur école, hauts parleurs et enceintes pour école et salle communale, cantine : table inox et cellule de refroidissement; horloge clocher,	15 676,48 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	157 173,42 €
IMMO EN COURS : solde garage communal, fours, app mairie élect, encours mairie, études... Travaux voirie, place APS	183 059,37 €	Immo corporelles	
AUTRES IMMO FINANCIERES / Caution	450,00 €	Solde d'exécution reporté de 2013	0,00 €
TOTAL DEPENSES	292 869,26 €	TOTAL RECETTES	426 119,61 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017		133 250,35 €	

Budget 2018 : répartition des dépenses sur le budget d'investissement



Rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2017, le décret n° 2017-1108 du 27-6-2017 donne la possibilité aux écoles primaires et élémentaires publiques de déroger à l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours.

Suite à la consultation des parents d'élèves de l'école publique de Saint-Hostien sur cette question, la majeure partie des familles s'est prononcée pour une semaine répartie sur 4 jours. Le Conseil d'école ainsi que le Conseil Municipal ont décidé de déroger à la semaine scolaire de 4,5 jours et ainsi de répartir les heures d'enseignement sur 4 jours. Les services départementaux de l'Education Nationale ont été saisis conjointement par la Commune et le Conseil d'école dans le but de proposer cette nouvelle organisation scolaire.

Ce décret n'impacte pas la durée d'enseignement hebdomadaire qui est régie par l'Article D521-10 du code de l'éducation et fixe le nombre d'heures à 24 h.

Cependant il nécessite la suppression des Temps d'activités périscolaires du vendredi qui seront remplacés par des heures d'enseignement.

Les horaires de l'école restent inchangés (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30).

Brèves

Travaux et investissements à l'école

Le chauffe-eau de l'école a été changé durant les vacances scolaires d'hiver pour la somme de 2680€ HT. Suite à des fuites d'eau sous la cour de l'école, une réflexion sur la mise en place d'une chaudière indépendante à la cantine est en cours.

En 2018, un lave-vaisselle va être acheté pour la cantine. Le matériel informatique sera aussi remplacé.

Vente du bâtiment de la Mairie (maison Masson):

Le 28 Octobre 2017, il a été procédé à la vente du bâtiment actuel de la mairie au prix de 135000,00€ pour une surface d'environ 972 m² de foncier. Pendant la durée des travaux de réhabilitation du presbytère, la mairie et la poste resteront dans les locaux actuels moyennant et un loyer mensuel de 450,00 € plus 80,00 € de charges mensuelles correspondant au gaz.

Réfection des routes

Durant l'année 2017, plusieurs travaux de voiries ont été engagés sur le territoire. Les routes de la Pénide Basse, des Pradeaux, de l'IME et des Chazes ont été réparées pour une enveloppe totale de 67820 €

Pour cette année nous envisageons la réfection de la route de Giband, de la Sucheyre et finir la sortie des Pradeaux. Un dossier a été présenté à la préfecture ainsi qu'au fonds 199. L'ensemble des travaux a été chiffré à 96000€.

La réfection des passages piétons a été effectuée ainsi que des arrêts minutes devant les commerces. Deux radars pédagogiques sont prévus. Un dossier Amendes de Police a été déposé pour nous aider au financement.

Patrimoine bâti

Il a été procédé à la réfection des toitures des fours du Bouchas et des Pradeaux pour respectivement 1578 € et 1632 €. L'horloge électronique du clocher de notre église a été changée pour 1378 €.

En 2018, les huisseries de l'assemblée de Pradeaux seront changées.

Biens vacants sans maître vendus :

Ces biens vacants sans maîtres ont été incorporés au patrimoine municipal. Deux des biens situés à la Pénide sont d'ores et déjà promis (après ouverture des plis suite à la publicité en juin dernier). Des propositions d'achat ferme ont été émises.

Taxe des ordures ménagères

Suite à la fusion des intercommunalités, depuis le 1er Janvier 2017, une partie des communes appartenant au SICTOM Emblavez-Meygal est passée d'un système de redevance (REOM) à un système de taxe pour les ordures ménagères (TEOM).

Le calcul de la taxe se base sur la Valeur Locative Cadastre (VLC) qui correspond à un loyer théorique du logement loué dans des conditions normales.

Cette valeur est définie par l'administration fiscale. La loi de Finance de chaque année réévalue cette valeur locative. Ainsi l'article 50 de la loi de Finance de 2017 a défini un taux de réévaluation de 0.4%. A partir de 2018 cette valeur devrait être indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Ainsi en 2018, ce taux de réévaluation sera égal à l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017 (1.1%)

Les modes de calcul du TEOM et de la taxe foncière suivent le même raisonnement.

Une base est calculée par rapport à la VLC sur laquelle est appliquée un abattement de 50% pour le bâti et 20% pour le non bâti.

Les taux suivants ont été appliqués sur cette base.

2017	2018
13,80%	11,42%

En 2018, le taux d'ordures ménagères devrait être réévalué à 11.42 % soit une baisse de 2.38 points.

Impôts locaux

Pour 2018, la modification des critères d'attribution de la dotation de solidarité rurale cible a entraîné une perte d'un montant de 36000 €

Malgré cette perte, les taux communaux concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et le non-bâti restent stables sur l'année 2018.

Impôts	Taux de la commune de Saint-Hostien 2018
Taxe d'habitation	12.3 %
Taxe Foncière Bâti	13.23 %
Taxe Foncière non Bâti	63,67 %

Ossuaire et procédure d'abandon de concession

Dans le but de débiter la procédure d'abandon des concessions perpétuelles du cimetière de Saint-Hostien, il est nécessaire d'investir dans un ossuaire pour l'accueil des restes des défunts exhumés.

La procédure d'abandon est réglementée (articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales) et ne concerne que les concessions rassemblant 3 critères spécifiques :

- Concession de plus de 30 ans
- Dernière Inhumation datant de plus de 10 ans
- Etre en état d'abandon

La procédure d'abandon est très longue et s'étale sur plus de 3 ans :

- Rédaction d'un procès-verbal constatant l'état d'abandon
- Affichage du procès-verbal (trois affichages d'un mois



entrecoupés par deux quinzaines sans affichages puis un affichage trois ans après)

- Décision de reprise par le Maire
- Reprise de la concession et réaffectation possible de la concession sous condition de déplacement des restes des défunts dans un ossuaire

L'ossuaire sélectionné sera aussi doté de deux caveaux temporaires permettant l'accueil de défunts de manière transitoire en cas d'obstacle à leurs inhumations définitives.

Repas des aînés & colis

Le repas des aînés est offert chaque année par la commune de Saint-Hostien aux résidents âgés de 65 ans et plus.

Pour des raisons logistiques, le conseil Municipal a décidé de reculer de 5 ans l'âge permettant l'attribution du colis soit 75 ans.

Nombre d'aînés sur notre commune en 2017

- Nombre d'aînés (+ de 65 ans) dans la communes : **145**
- Nombre d'aînés (+ de 75 ans) dans la communes : **59**

Fibre et nommage des rues de Saint-Hostien

Pour permettre à certains habitants éligibles à la fibre de pouvoir accéder à ce service ainsi que pour faciliter la livraison des colis, il devient nécessaire de lancer un grand projet d'adressage des rues

Au sein de la Mairie une commission a été créée pour lancer la procédure. Affaire à suivre...



PROJETS ADAPEI43

L'Adapei43 accueille 678 usagers dans 16 établissements et services répartis sur les sites du Puy, Langeac et St Sigolène et emploie environ 400 salariés. Le village de St Hostien a été le premier à accueillir un établissement pour enfants, lequel a progressivement évolué vers un foyer d'accueil médicalisé pour adultes dénommé Foyer du Meygal. Une seconde structure d'accueil « Epeap » installée à côté du FAM du Meygal accueille 18 enfants handicapés depuis 2014.

Après 47 années d'existence, un projet de rénovation du foyer du Meygal s'avérait nécessaire, des études ont alors été engagées en 2016. La présence des résidents n'étant pas compatible avec la mise en œuvre de ce projet, la direction en place a trouvé un hébergement provisoire et les résidents ont déménagés au Centre hospitalier Emile Roux en novembre 2016.

Un projet de cette ampleur nécessitant du désamiantage, de la reconstruction et de la construction neuve soit 2000m² de surface totale pour un budget d'environ 5Meuros, est un chantier au long cours. Plusieurs étapes d'étude technique, architecturale, financière et de consultation des entreprises ont été menées durant l'année 2017.

En décembre 2017, nous avons été confrontés à un moment critique de la vie du projet puisque nous avons appris que nous ne pouvions pas rester dans les locaux du Centre Hospitalier Emile Roux au-delà du mois d'Août 2018. Nous devons donc prévoir un nouvel hébergement provisoire pour nos résidents. Parallèlement à cela, le résultat de l'appel d'offres nous a apporté de mauvaises surprises, des surcoûts conséquents par rapport aux estimations économiques initiales.

Considérant les difficultés de nos résidents, il n'était pas envisageable de déménager provisoirement une seconde fois. Ces changements de lieux de vie sont très perturbants pour des personnes handicapées ; ils ont forcément des conséquences délétères sur leur état de santé physique et mental ; ils le sont également pour les professionnels qui ont déjà fait de gros efforts d'adaptation lors du 1^{er} déménagement.

Une opportunité s'est alors présentée permettant de résoudre ces deux difficultés majeures. La mise en vente du bâtiment du SSR (soins de suite et de réadaptation) de Rosières. C'est un bâtiment de 2500 m² composé de 39 chambres, d'un parc arboré de 1 hectare situé au centre du village et à un coût inférieur à notre programme neuf. En outre, la libération des lieux par le SSR en fin d'année 2018 nous permet de libérer les locaux du Cher dans un délai raisonnable et d'effectuer un déménagement définitif dans des locaux agréables et complètement adaptés à nos besoins.



Il est bien évident que cette décision a été pesée, soupesée et murie car l'ensemble des membres du conseil d'administration de l'Adapei 43 ainsi que l'équipe de direction sont conscients des multiples conséquences, y compris bien sûr pour la commune de St Hostien et ses habitants.

C'est bien en premier lieu la santé des résidents qui a primé et les difficultés que nous aurions pu rencontrer les concernant face à un second déménagement provisoire. D'autres facteurs économiques et calendaires ont ensuite pesé dans la balance.

Néanmoins, le site de St Hostien accueille toujours et pour longtemps l'établissement pour enfants dénommé « l'Epeap ». L'ADAPEI43, propriétaire des bâtiments du site du Meygal souhaite exploiter ce patrimoine immobilier ; l'association s'engage dès à présent dans une réflexion sur leur devenir. Leur situation géographique à l'Est du département est très favorable par rapport aux bassins de population et à leur évolution démographique. Nous sommes donc très optimistes quant à leur utilisation future.

Cet épilogue vient ainsi clore cette douloureuse période transitoire pour nos résidents, leurs familles et nos salariés du FAM le Meygal.

Il nous semblait très important de vous donner toute l'information utile à une bonne compréhension des raisons qui ont présidées à ce choix. Nous remercions chaleureusement la municipalité de St Hostien qui a fait preuve de beaucoup d'abnégation et de compréhension face à cette décision associative. Nous sommes très reconnaissants à la commune, à ses élus et à ses administrés qui ont depuis de nombreuses années, fait preuve d'une grande tolérance et d'un sens de l'accueil des personnes en situation de handicap remarquable.

Daniel Parrat, Président

Corinne Chervin, Directrice générale

AGGLO

Mécanismes de fonctionnement du système de compensation

Lors de la création de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, un système de compensation a été mis en place sur les conseils du cabinet Kloffer. Les élus ont identifié que cette méthode était la plus juste et a permis aux communes de maintenir un taux d'impôt équivalent tout en finançant les différents services offerts par l'EPCI.

Cette somme est versée dans un pot commun et est calculée à partir des bases d'imposition de 2016. La part du département est reversée aux différentes communes au titre de compensation. (7,73% pour la taxe d'habitation pour Saint-Hostien)

2016				2017			
TAXE HABITATION							
AVANT				APRES			
PART COMMUNE	PART DEPARTEMENT	PAR INTERCO MEYGAL	TOTAL POUR LE CONTRIBUABLE	PART COMMUNE	POT Commun	PART AGGLO	TOTAL POUR LE CONTRIBUABLE
10,69%	7,73%			10,69%	1,61%		
18,42%		3,30%	21,72%	12,3%		9,42%	21,72%
taux communal voté				taux communal voté			
TAXE FONCIERE BATI							
AVANT				APRES			
PART COMMUNE		PAR INTERCO MEYGAL	TOTAL POUR LE CONTRIBUABLE	PART COMM	POT Commun	PART AGGLO	CONTRIBUABLE
11,45%		2,55%	14,00%	11,45%	1,78%	0,77%	14,00%
taux communal voté				13,23%			
				taux communal voté			



TAXE FONCIERE NON BATI							
AVANT				APRES			
PART COMMUNE		PART INTERCO MEYGAL	TOTAL POUR LE CONTRIBUABLE	PART COMMUNE	POT Commun	PART AGGLO	TOTAL POUR LE CONTRIBUABLE
62,39%		13,21%	75,60%	62,39%	1,28%	11,93%	75,60%
taux communal voté				63,67%			
				taux communal voté			

	Compensations 2017 pour Saint-Hostien	Pot commun
TAXE HABITATION	+7,73%	-1,61%
TAXE FONCIERE BATI	0	-1,78%
TAXE FONCIERE NON BATI	0	-1,28%

Les impôts locaux auraient dû baisser en 2017. Par solidarité territoriale avec les différentes communes de l'Agglo, le système de pot commun a été mis en place.

Pour l'année 2018 les taux intercommunautaires sont les suivants :

Impôts	Taux Commune	Taux Agglo	Total pour le contribuable
Taxe d'habitation	12.3 %	9.42 %	21.72 %
Taxe Foncière Bâti	13.23 %	2.5 %	15.73 %
Taxe Foncière non Bâti	63,67 %	11.93 %	75.6 %

Sorties Ecole de Saint-Hostien

Cette année encore l'Agglomération financera les trajets liés aux sorties piscines de nos élèves.

De plus deux transports sur le territoire de l'Agglo sont financés.

Transport scolaire

La prise en charge des transports scolaires est maintenue ainsi que le prix de 80€ à payer par bénéficiaire du service.

Artisans, commerçants,
vous êtes en centre-bourg
ou en zone rurale,
bénéficiez jusqu'à
35 % d'aides !

Vous souhaitez rénover votre boutique ?

Vous souhaitez investir dans du matériel
pour développer votre activité ?

Vous avez un projet
de création d'entreprise ?

»»» Entreprises
éligibles à ce
dispositif

- les entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers,
- les entreprises commerciales et de services, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés.

»»» Sont subventionnables

- les investissements de rénovation des vitrines (mise en accessibilité du local, façade, éclairage, enseigne, décoration, aménagement intérieur, frais de maîtrise d'œuvre, etc.),
- les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau métallique, etc.),
- les investissements d'économie d'énergie (isolation, éclairage, chauffage, etc.),
- les investissements matériels (matériel forain d'été, véhicules utilitaires, équipements numériques, etc.).

»»» Subventions
jusqu'à 35 %
pour 2 500 €
à 75 000 € HT
d'investissement
(Agglo, Région,
État, Leader).

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
vous accompagne dans tous vos projets

Renseignez-vous : CCI 04 71 09 90 00 - CMA 04 71 02 34 56

Ce dispositif est dédié aux entreprises de l'économie de proximité s'adressant à la population locale.

